

Délais à ne pas manquer et points importants

Rachat	possible en tout temps jusqu'au jour précédant la retraite
Versement sur le compte individuel de préfinancement	possible en tout temps jusqu'au jour précédant la retraite anticipée
Versement anticipé pour l'acquisition du logement	possible en tout temps, mais au plus tard 3 ans avant l'âge ordinaire de la retraite au sens de la LAVS
Remboursement du versement anticipé dévolu à l'acquisition de son logement	possible en tout temps, mais au plus tard à l'âge ordinaire de retraite selon l'AVS
Avance AVS	demande à faire au plus tard 3 mois avant la date de retraite
Capital retraite	demande à faire au plus tard 3 mois avant la date de retraite
Contrat de soutien	pour avoir droit à la rente de conjoint survivant, le concubin doit fournir à la Caisse un contrat de soutien écrit, daté et contenant les signatures légalisées (notaires) des deux partenaires
Changement du niveau de cotisation	possible chaque année, au plus tard jusqu'au 30 novembre pour l'année suivante

Ce 5 février 2021 / OP